



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dioxyde de carbone

Question écrite n° 42996

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur le grave problème du réchauffement de la planète. En effet, les 2 500 scientifiques qui forment le comité intergouvernemental sur le changement climatique (IPCC) ont produit un nouveau rapport qui arrive à des conclusions effrayantes. Ces scientifiques avancent qu'il est certain que le réchauffement de la planète, résultant entre autres de la combustion d'énergies fossiles et de la destruction de nos forêts, a d'ores et déjà commencé. Ils prévoient des conséquences dévastatrices si une action urgente n'est pas entreprise : tempêtes et sécheresses graves, extinction d'espèces et inondation de pays côtiers lors de la fonte des calottes glaciaires et des glaciers. Il ne fait aujourd'hui guère de doute que le changement du climat représente l'une des menaces les plus sérieuses qui soit pour la sécurité de l'ensemble des nations. Il souhaite à la lumière de ce nouveau rapport savoir si le Gouvernement est prêt, dans le cadre du groupe spécial travaillant sur le mandat de Berlin, à s'exprimer en faveur d'une réduction de 20 p. 100 par rapport au niveau de 1990 des émissions de gaz à effet de serre des nations développées d'ici à l'an 2005, comme l'a proposé l'Alliance des petits-états-iles. En outre, la France s'étant engagée au sein de la Convention sur le changement climatique de 1992 à minimiser ses émissions de gaz à effet de serre, il souhaiterait être informé des mesures prises par le Gouvernement dans le sens d'investissements accrus dans la promotion des énergies renouvelables, le développement des transports en commun et la poursuite des politiques d'économie d'énergie. Plus précisément, il voudrait savoir si la France sera en mesure de tenir l'engagement, pris dans le cadre de la même convention, visant à ramener les émissions de gaz à effet de serre au niveau de 1990 d'ici à l'an 2000 et dans le cas contraire quelles sont les mesures supplémentaires que le Gouvernement envisage de prendre afin d'atteindre cet objectif.

Texte de la réponse

Mme le ministre de l'environnement a pris connaissance avec intérêt de la question posée par l'honorable parlementaire relative au problème du réchauffement de la planète. Les inquiétudes fortes qui existent sur la possibilité d'un réchauffement de la planète ont conduit plus de 150 pays, dont la France, à ratifier la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Le second rapport d'évaluation du groupe intergouvernemental sur l'évolution des climats (GIEC ou IPCC en anglais) a confirmé la pertinence des scénarios de changement du climat liés à l'accroissement de l'effet de serre. En ratifiant cette convention, les pays développés se sont engagés à ramener en l'an 2000 leurs émissions de gaz à effet de serre à leur niveau de 1990. L'Union européenne a décidé d'assumer globalement cet engagement. La France devrait être en mesure de tenir seule le même engagement, grâce notamment aux réductions d'émissions de protoxyde d'azote dans l'industrie. La France a rendu public en février 1995 son programme national de prévention du changement de climat. Celui-ci décrit en particulier les mesures que le gouvernement entend mettre en œuvre dans les secteurs des énergies renouvelables, de la maîtrise de l'énergie et des politiques de déplacements urbains. Dans tous ces domaines, la future loi sur l'air et sur l'utilisation rationnelle de l'énergie devrait en outre permettre des avancées significatives. Les engagements actuels de la convention sont muets au-delà de l'an 2000. Cependant, lors de la seconde conférence des parties de la convention de Rio, le 18 juillet 1996 à Genève, la

plupart des delegations, dont la delegation francaise, ont adopte la declaration dite « ministerielle ». Ce texte precise que le resultat des negociations a venir devrait englober en particulier « des objectifs quantifies juridiquement contraignants en vue d'une limitation et d'une reduction globale des emissions selon des echeances precises - 2005, 2010 et 2020, par exemple ». Les negociations doivent aboutir a l'approbation d'un protocole lors de la troisieme conference des parties en 1997 a Kyoto. Certains pays ont repris a leur compte l'objectif propose par l'alliance des petits Etats insulaires, d'une reduction de 20 % des emissions de gaz a effet de serre entre 1990 et 2005. Toutefois, au sein de l'Union europeenne, la realisation d'un objectif de reduction d'emissions de 10 % d'ici a 2005 apparait techniquement extremement difficile aux yeux de nombreux experts. Ainsi, sans prejuger du resultat des negociations avec les autres Etats memres, un objectif de 20 % de reduction de l'ensemble des emissions de l'union d'ici a 2005 parait irrealiste, tant sur le plan technique qu'economique. Par ailleurs, il convient de noter que la France, qui a realise des efforts dans le passe est dans une situation vis-a-vis de l'effet de serre bien meilleure que ses partenaires. Ses emissions de carbone par habitant sont inferieures de moitie a la moyenne de celle des pays de l'OCDE et de deux tiers a celles des Etats-Unis. Cela signifie que, meme en reduisant leurs emissions de 20 %, certains pays developpes continueraient d'avoir un niveau d'emissions par habitant ou par unite d'activite economique bien superieur a celui de la France. Par consequent, tout accord sur la quantification des objectifs de reduction d'emissions de gaz a effet de serre devrait etre fonde sur une repartition equitable de l'effort entre les pays.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42996

Rubrique : Pollution et nuisances

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 1996, page 4888

Réponse publiée le : 11 novembre 1996, page 5911